



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-559

Déposé le : 06.09.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

A quand des taux d'intérêts négatifs pour les épargnants à la BCV ?

Texte déposé

Avec la baisse régulière des taux directeurs opérée par la Banque nationale suisse, la question se pose pour de nombreuses banques de facturer des intérêts négatifs aux clients privés et aux entreprises.

La BCV estime aujourd'hui un coût pour elle-même de 30 à 40 millions par an la pratique de ne pas justement répercuter ces taux d'intérêts sur ses épargnants, ce qu'elle fait déjà sur ses clients institutionnels et grandes entreprises.

Compte tenu de l'incertitude qui pèse actuellement sur l'attitude de la BNS dans les semaines et mois à venir, notamment de savoir si elle continue à abaisser une fois de plus son taux directeur, cette décision pourrait avoir des conséquences sur les banques commerciales et cantonales, et les amener à revoir leur position de ne pas ponctionner les dépôts des petits épargnants.

Plusieurs banques ont déjà annoncé qu'elles avaient pris la décision de facturer les clients sur leurs dépôts, ou qu'elles allaient le faire si la BNS continuait sur la même lancée d'abaisser ses taux directeurs.

Par rapport à d'autres banques commerciales, il se trouve que l'actionnaire principal et majoritaire de la BCV est le canton de Vaud, et que cette banque cantonale met en avant le concept de responsabilité sociale et se dit attentive au développement de l'économie vaudoise.

Il est évident que des taux d'intérêts négatifs sur les dépôts de clients privés et des PME porteraient un coup dur à notre économie.

Au vu de ces différents constats, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Que pense le Conseil d'Etat des conséquences de l'abaissement des taux directeurs sur la situation économique de notre canton ?
2. En tant qu'actionnaire principal de la BCV, est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention d'agir au sein du conseil d'administration pour empêcher qu'à terme ces taux d'intérêts négatifs soient répercutés sur les clients privés, les épargnants et les petites entreprises ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Manuel Donzé

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

5